



NOUVEAU DROIT COMMUN DES CONTRATS / DROIT DES AFFAIRES QUELLES ARTICULATIONS ?

CONFERENCE ORGANISEE PAR
LE CENTRE DE DROIT CIVIL DES AFFAIRES ET DU CONTENTIEUX ECONOMIQUE
ET LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE

JEUDI 24 NOVEMBRE 2016 17H-19H30

UNIVERSITE PARIS NANTERRE UFR DSP
BATIMENT F SALLE DES ACTES (F 141)

Propos introductifs

Marc Pichard, Professeur à l'Université Paris Nanterre, directeur adjoint du CEDCACE

▣ L'article 1161 du Code civil et le contrôle des conflits d'intérêts en droit des sociétés

Arnaud Reygrobellet, Professeur à l'Université Paris Nanterre

▣ L'article 1171 du Code civil et la lutte contre les clauses abusives dans les contrats entre professionnels

Xavier Lagarde, Professeur à l'Université Paris Nanterre

▣ L'article 1195 du Code civil et les dispositifs légaux et conventionnels relatifs à l'imprévision

Anne-Sophie Choné-Grimaldi, Professeure à l'Université Paris Nanterre

▣ L'article 1105 du Code civil et le droit des entreprises en difficulté

Béatrice Thullier, Professeure à l'Université Paris Nanterre

Discutant-e-s

Manuella Bourassin, Professeure à l'Université Paris Nanterre, directrice du CEDCACE

Valérie Champ, Vice-présidente, Tribunal de grande instance de Nanterre

Olivier Herrnberger, Notaire, ancien Président de la Chambre des Hauts-de-Seine

Régis Pihery, Avocat au barreau des Hauts-de-Seine, cabinet FIDAL

Jean-Louis Thaumiaux, Président de chambre, Tribunal de commerce de Nanterre

Conférence habilitée au titre de la formation continue

Entrée gratuite

Inscription obligatoire

Tel : 01 40 97 71 97 / mail : zsaidi@u-paris10.fr